



Règlement des études des diplômes d'université

Campagne 2023-2024

Année universitaire : 2023-2024

Composante : UFR MEDECINE

Statut de la formation : Actualisation

Formation

Intitulé de la formation : **EVALUATION ET TRAITEMENT DE LA DOULEUR**

Type de formation : Capacité -Formation accréditée

Date du Conseil d'UFR :

Date de passage en CSPM :

Date de passage en CFVU :

Etablissements partenaires : Université Jean Monnet St Etienne, Université Lyon, Université Clermont Ferrand, Université Grenoble Alpes

Responsable pédagogique : **Docteur Hasan HODAJ**

Régime : Formation initiale;Formation continue

Modalités : Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale		
Formation continue		10
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Reprise d'études non financée		

Préciser le niveau de la formation (niveau de sortie) : Niveau VI (Licence, Licence Pro, Maîtrise, Master 1)

Le niveau de la formation garantit un niveau de qualification professionnelle et non un niveau académique

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Je vais déposer une demande au RNCP :

Renouvellement ou premier dépôt :

Date dépôt RNCP :

Numéro de fiche RNCP :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Cet enseignement, organisé tous les 2 ans, a pour but d'apporter une formation complète pour la prise en charge des patients douloureux aigus et chroniques. Il concerne les connaissances fondamentales dans les domaines anatomo-physiologiques, cliniques et thérapeutiques de la douleur.

L'objectif de l'enseignement est de former des praticiens, généralistes ou spécialistes concernés par l'approche multidisciplinaire de la douleur.

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Validation du probatoire

2.2 Conditions d'admission

Titulaire du diplôme de Docteur en Médecine français et étranger.

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : nov à mai

Durée de la formation : 2 ans

Formation semestrialisée : non

Volume horaire de la formation : 160h soit 11 modules

Nombre d'ECTS : non

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Si la formation ne possède pas de tableau MCC, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

1^{re} année :

- Anatomie-physiologie : bases anatomiques et neurophysiologiques de la douleur
- Pharmacologie fondamentale et contrôle neurochimique de la douleur
- Evaluation comportementale et psychologique du douloureux chronique
- Les antalgiques périphériques et centraux
- Douleur et cancer, soins palliatifs. Douleur de l'enfant. Douleur de la personne âgée

2^e année :

- Douleurs d'origine neurologique, céphalées
- Douleur et pathologie locomotrice. Thérapeutiques physiques
- Douleurs musculaires et sympathiques. Chirurgie de la douleur
- Psychiatrie des douloureux chroniques. Prise en charge en Centre anti-douleur. Problèmes médico-légaux ; éthique
- Douleur postopératoire et techniques loco-régionales.
- Les douleurs aiguës

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : oui

Durée du stage : 30 jours

Période du stage :

Modalité de stage :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré

Mémoire :

Rapport de stage :

Projets tuteurés :

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements : obligatoire

Une liste de questions nationale est constituée avec les différents responsables de capacité. L'es épreuves se déroulent dans un même site pour tous les candidats.

Examen probatoire préalable à l'inscription

Un examen probatoire es organisé après un premier module préparatoire. Sa validation conditionne l'inscription définitive à l'enseignement. Le jury arrête la liste des 45 candidats autorisés à poursuivre la scolarité.

Modalités de validation des enseignements

a. un examen en fin de première année, écrit, de trois heures en une seule session, porte sur le programme des 5 premiers modules. Sa réussite conditionne le passage en deuxième année. Sont admis à un examen de rattrapage les étudiants ayant obtenu entre 8 et 10 sur 20 à l'examen écrit. En cas d'échec, l'étudiant n'est pas autorisé à poursuivre l'enseignement.

b. un examen final : au terme de la deuxième année les épreuves écrites portent sur l'ensemble de la formation.

Il existe une double correction avec une autre Université tirée au sort parmi celles enseignant la Capacité. En cas de faible écart de note, la moyenne arithmétique est retenue. En cas d'écart supérieur à trois points, la copie est revue par les deux correcteurs. En cas de note inférieure à

10/20, un oral de rattrapage est organisé pour les candidats ayant obtenu entre 9 et 10. L'obtention de la capacité est subordonnée à l'attribution de la moyenne aux épreuves dans la mesure où la formation pratique est validée.

Absences aux examens :

III. Résultats

Article 5 : Jury

Périodes de réunion des jurys :

Article 6 : Conditions de validation de la formation

Modalités de validation des stages La validation de la formation pratique sera double : notes de stages et au terme de la deuxième année, oral sous forme d'un examen clinique de malade douloureux. Au terme du stage clinique, le candidat doit avoir compris le mode de fonctionnement d'une équipe pluridisciplinaire de traitement de la douleur. La capacité est délivrée après réussite de l'examen écrit, réussite à l'examen oral, validation des stages cliniques par la commission pédagogique locale.

Article 7 : Redoublement

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale : 502 € de droits d'inscription (droits inter U inclus)

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs Formation continue : 308 € + 502 € droits d'inscription (droits inter U inclus)

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Reprise d'études non financée :

Exonération :

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation

La présence en cours est obligatoire. L'enseignement repose sur un document de référence régulièrement actualisé et accessible sur un site web où les étudiants peuvent télécharger tous les cours : HYPERLINK "<http://www.stephadol.org>" www.stephadol.org

Délivrance d'un diplôme accrédité : capacité